



DÉCLARATION

Montreuil, le 26 octobre 2020

TABLE RONDE SALAIRES

Monsieur le Directeur, Mesdames, Messieurs,

Voici une semaine, l'infamie a percé notre société. Ce professeur d'histoire a été assassiné pour avoir exercé sa profession dans le respect de l'humanité. Un métier dont le sens est celui de donner un avenir à la réflexion collective en permettant à nos enfants de comprendre, de critiquer notre monde mais aussi de savoir écouter les arguments contraires. Il est bien du rôle du service public de l'Éducation nationale de permettre à notre jeunesse, composée d'individus pluriels et multiples, de s'émanciper pour construire collectivement la société de demain. Nous devons avoir une pensée pour le corps enseignant qui tente chaque jour d'exercer dans des conditions difficiles, aujourd'hui plus encore peut-être, sans la reconnaissance et les moyens nécessaires. Rappelons-nous comme il s'est à de nombreuses reprises exprimé sans être entendu ces dernières années. L'éducation et le savoir seront toujours les meilleurs remparts à l'obscurantisme.

Le fascisme, quelle que soit sa motivation ou son prétexte identitaire, religieux, nationaliste ou suprématiste, se répand ouvertement. Il s'infiltré dans les crises, les fracture pour mieux les aggraver. Pis, il se normalise dans les discours officiels.

La réponse de la nation face à ce crime, comme à chaque expression de haine, ne peut être ni les coups de menton d'un ministre de l'Intérieur, ni les discours stigmatisant d'un président de la République invoquant les séparatismes lorsqu'une partie de la population s'émeut de certains comportements racistes au sein de la police. Les calculs politiques sont ici à bannir.

Les valeurs de la République, c'est accepter le débat et refuser de figer le passé sur un piédestal. Les valeurs de la République, c'est accepter le débat sans jeter la contradiction, d'un revers de manche, vers les Amish pour protéger des intérêts privés.

Retrouver la cohésion nationale, c'est aussi lutter contre les inégalités et l'isolement dont la fracture sociale n'est que le symptôme. La crise sanitaire a mis en exergue les dysfonctionnements et les insuffisances de notre société tant sa gravité s'accroît sur les parties de notre territoire les plus frappées par la précarité et toutes les formes de pauvreté.

D'abord alerté par les associations qui ont multipliées les colis d'aide alimentaire, l'état des lieux est aujourd'hui clairement établi. La rémunération maintenue incomplète pendant le confinement a déséquilibré les budgets des familles, d'autant plus que sa part variable a explosé afin de l'individualiser et la fragiliser.

La saturation des hôpitaux publics dans les départements populaires, face à ce regain de l'épidémie, le démontre une nouvelle fois. Notons au passage comme il ne reste rien de ce Ségur de l'hôpital et de ses promesses enthousiastes. L'écho des applaudissements de 20 h 00 a fini lui aussi par retomber dans un lourd silence. La logique des lois de financements de la sécurité sociale, afin d'en réduire le coût et promouvoir l'assurance privée, reste encore et toujours de rigueur. Les objectifs nationaux des dépenses de l'assurance maladie ont fermé tant de lits qu'il est, sans rupture politique, impossible d'en ouvrir en nombre suffisant pour combler le besoin. Et ce n'est pas la généralisation de l'obligation de complémentaires santé qui permet d'améliorer les capacités d'accueil des services de réanimation, ni de redonner la proximité des services d'urgence.



D'autant que la crise sanitaire du printemps se transforme en crise économique. Fidèle à sa doctrine du jour d'avant, le gouvernement a multiplié les cadeaux sans contrepartie aux tenants des entreprises. Les intérimaires et autres privés de droits nommés auto-entrepreneurs ont été les premiers touchés. Puis le chômage partiel a servi d'effet d'aubaine pour de nombreux grands groupes afin d'alléger leurs masses salariales et licencier les salariés en CDI avec l'aval du gouvernement.

L'avidité avec laquelle le patronat de la branche veut instaurer un accord « chômage partiel » au plancher des textes réglementaires, afin d'appliquer des mesures unilatérales, démontre que la balkanisation de la production ferroviaire a créé des impasses pour le service rendu à la population mais aussi pour les cheminots. Aucune solidarité ne sera possible même dans le groupe SNCF prétendu unifié ; les passerelles se coupent. Il serait naïf de penser que cet accord serait lié au contexte sanitaire, sauf à nier l'incapacité de la puissance publique à établir un report modal face aux enjeux environnementaux. Encore une fois, la nation se prive de ses outils, espérant que le marché se régule.

Nous voyons bien ici que les différences de statuts des travailleurs, pensées pour diviser le salariat afin d'en réduire les droits et de les priver de repères collectifs, donnent les pleins pouvoirs aux dirigeants des entreprises qui, comme leur vocation leur dicte, continuent de verser des dividendes.

Alors oui, aujourd'hui, redonner de la cohésion passera par la réalisation d'un bilan des politiques libérales menées par les gouvernements successifs qu'ils se prétendent conservateurs de droite, réformateurs de droite et de gauche, ou même issus de la social-démocratie.

Si les pouvoirs exécutif et législatif ont leur lot de responsabilité, n'oublions pas qu'ils ont agi dans l'intérêt des pouvoirs économiques et financiers. Résoudre les inégalités revient à interroger le sens de l'économie capitaliste dont une poignée d'homme prive les peuples de leur aspiration à la dignité.

Nous tenons donc cette table ronde sur la politique salariale de la SNCF, dorénavant un groupe d'entreprises aux attitudes autonomistes, dans ce contexte où le besoin de cohésion et de solidarité devient une demande plus largement exprimée.

Nous aussi, cheminots de la SNCF, devons faire le bilan de la politique sociale de notre entreprise dont le salaire, dans toute ses dimensions, donne le la.

La part individualisée de la rémunération précarise les cheminots et met à mal son unicité. Aucun dirigeant de l'entreprise ne peut sincèrement appeler à l'esprit de groupe des salariés au travers d'un projet collectif sans redonner des repères communs. Or ce n'est pas la disparition de l'embauche au cadre permanent avec une grille salariale définie pour tous, qui permet de donner plus de transparence, plus de possibilité,

à chacun de se projeter. Comment lutter contre les formes de discrimination ? Nous pensons ici aux discriminations syndicales, à l'égalité entre les femmes et les hommes (toujours 4 % selon vos chiffres) ; mais aussi contre l'excès de zèle, dont les répercussions peuvent avoir des conséquences pour la sécurité ferroviaire. Une grille salariale a cette vertu. Surtout si le parcours professionnel en reconnaissance des qualifications acquises par l'expérience, les diplômes ou les examens internes librement ouvert sans présélection arbitraire, y sont reconnus et contrôlés par les salariés.

Et ce n'est pas ce projet d'accord classification qui aurait pu aussi donner de la cohérence dans la branche comme dans l'entreprise. Les minimas de rémunération étaient si bas qu'ils ne trouvaient aucune équivalence dans la grille SNCF. La définition des emplois était si trouble qu'elle autorisait la géométrie variable faisant disparaître les métiers. Encore une fois, votre adhésion au MEDEF avec ses idéaux rétrogrades se traduit par une volonté de sortir l'ensemble des cheminots d'une référence commune et mieux adapter le prix du travail au marché de l'emploi.

Le gel des salaires est organisé depuis maintenant 6 ans pour développer une politique salariale variable.

D'abord l'intéressement, vieux dogme gaulliste, voulu par le patronat afin d'assujettir la rémunération des salariés au résultat tout en organisant le détournement de la richesse créée par le travail vers le capital.

La prime et autre GIR veulent instaurer une méritocratie qui infantilise. Cela produit plus de déception que de reconnaissance, mais surtout instaure une compétition entre agents d'une même entreprise au lieu de rechercher la coopération et la justice.

Réponse à ce que vous nommez « décrochage managérial », vous souhaitez instaurer une prime pour les encadrants. Comprenez qu'ils en ont assez de porter une parole mensongère alors qu'ils ne partageraient pas les orientations des réformes gouvernementales ferroviaires ou retraite. De plus, la question de leur temps de travail n'a toujours pas été réglée. L'état des lieux réalisé par le CCGPF dans une étude de 2016, dont les résultats ont été partagés sur le fond et la forme avec la direction de l'entreprise, n'a pas profité d'une amélioration. Soyons clairs : cette indemnité, au-delà de son aspect non-liquidable, ne permettra jamais de revenir à un taux horaire digne. D'autant que vous refusez toujours de mesurer les heures de travail de l'encadrement.

La multiplication des dispositifs d'astreintes et d'heures supplémentaires rémunère aussi une dégradation des conditions de vie et de travail. Vous savez comme ce sujet devient très sensible dans certains services. Le confinement, comme la

maladie, nous démontrent que nombreux cheminots pourraient être tentés de mettre en danger leur santé et celle de leur environnement pour continuer de percevoir leur EVS.

Alors prétexter aujourd'hui la crise économique pour geler les salaires est déjà une tromperie, tant votre système de rémunération est déjà particulièrement couteux pour une efficacité médiocre, incapable de stabiliser les savoirs dans l'entreprise. Le nombre de démissions est hélas sans appel. Rappelons que le point de grille a perdu plus de 6 % selon l'indice INSEE. Indice ô combien discutable.

Refuser de dépasser la crise c'est aussi jouer des désespoirs. Le fatalisme est un jeu dangereux qui n'entraîne que le repli.

La CGT vous a fait des propositions concrètes et immédiatement applicables pour revenir à une situation acceptable par :

- L'augmentation – générale – de la valeur du point de grille pour amener le salaire d'embauche à minima au SMIC. (Pour la CGT il doit parvenir rapidement à 1 800 euros bruts.) ;
- La rectification du creux de grille (2/3 des cheminots sous le salaire moyen.) ;
- La transposition de l'ensemble du personnel sur une grille unique ;
- La revalorisation de la prime de travail conformément aux engagements de la table ronde du 5 mars 2020 ;
- La redéfinition de la prime traction ;
- La suppression des zones résidentielles en alignant les zones 2 et 3 sur la zone 1 ;
- Un véritable 13^e mois pour tous les cheminots ;
- Une prime de vacances unique et uniforme, payable en juin et représentant le salaire mensuel minimum d'embauche majoré de 10 % par enfant à charge ;
- L'intégration d'indemnités liées aux qualifications (port d'arme, saisie, etc.) dans la prime de travail.

Il ne suffit pas l'incantation d'un « Tous SNCF » pour créer une solidarité indispensable à l'avenir de l'entreprise.

Les revendications de la CGT sont des mesures liquidables comprenant le salaire socialisé, celui qui finance la solidarité des cheminots au travers leurs activités sociales, et leur régime de protection sociale. À chaque crise, l'ensemble des observateurs souligne le rôle d'amortisseur joué par les régimes de base de la Sécurité sociale. Rappelons-le il ne s'agit pas de son rôle. Pourtant, patronat et gouvernement organisent l'assèchement de son financement afin d'installer le modèle anglo-saxon qui délaisse une part toujours plus importante de sa population. Nous déplorons l'installation d'une médecine à deux vitesses, avec des dépassements d'honoraire, principe inadmissible, qui exclut nombreux assurés de leur accès aux soins. Alors plutôt que de privilégier une complémentaire santé coûteuse, le renforcement des droits des régimes de base par

l'augmentation des cotisations sera la solution la plus efficace économiquement et socialement. Cela doit aussi passer par une nouvelle définition la politique de santé publique. La création de la sécurité sociale par Ambroise Croizat avait reçu de nombreuses oppositions de la part d'organisations syndicales confessionnelles ou catégorielles, mais aussi du patronat. Ce dernier était alors particulièrement affaibli suite à son attitude pendant l'occupation.

Le monde de la finance regarde avec appétit notre système financé par le travail des salariés sans passer par la spéculation. Il s'agit pour lui d'une manne financière afin d'accroître sa rente.

La protection sociale c'est aussi la retraite. Maintenir un niveau de vie au passage à la retraite, pouvoir en profiter en bonne santé fait partie de la logique actuelle de notre système de retraite. Les dernières réformes paramétriques ont certes dégradé le niveau des pensions, et provoquer le recul de l'âge des départs. Cependant, elles ont été instaurées à la demande patronale pour réduire le prix du travail. Une réforme systémique ne règlera pas ces questions, si nous cédonc encore et toujours une part plus importante des richesses créées à la rente des actionnaires. Le mouvement social a réussi à barrer la route à cette réforme régressive. Pour autant, les besoins des retraités comme le désir des salariés de partir en retraite, sans devoir la cumuler avec un emploi complémentaire, exigent une autre réforme. Rappelons aussi la revendication que les salariés retraités bénéficient également de la redistribution de la productivité, et l'augmentation des qualifications, par l'indexation de la pension sur le salaire moyen.

Monsieur le Directeur, la rémunération est un sujet ô combien politique. Chaque décision est un signal envoyé à la nation toute entière. Ne cédonc pas à l'égoïsme de la finance. Pour la CGT, la responsabilité est de donner de la cohérence à notre peuple en comblant les inégalités, en redéfinissant son sens. L'heure est venue pour la reconstruction d'une société solidaire, juste et égalitaire pour garantir nos libertés individuelles et collectives.

Merci.

